



**ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL DE
L'ANACIM**

A

**L'OCCASION DE LA 54^e AG DE L'AFRAA AU
SENEGAL**

Dakar, le lundi 12 décembre 2022

Monsieur le Ministre des Transports Aériens et du développement des infrastructures aéroportuaires

Monsieur le Directeur Général de l'ASECNA

Monsieur le Secrétaire Général de l'AFRAA

Mesdames messieurs les directeurs généraux

Mesdames messieurs les secrétaires généraux

Chers experts,

Chers invités,

Permettez- moi d'associer ma voix à celle du ministre des Transports Aériens et du développement des infrastructures aéroportuaires pour vous souhaiter la bienvenue au Sénégal. Mais aussi vous dire toute ma joie d'être associé à l'animation de cette cérémonie d'une telle envergure pour les transports aériens et l'aviation civile en Afrique.

En effet, il est d'une importance capitale que les acteurs du secteur se retrouvent pour discuter des moyens de relance après les durs moments imposés par la Covid-19.

« **Accompagner la feuille de route pour une aviation africaine durable** », le thème sur lequel nous sommes invités à réfléchir, est une de ces voies de passage pour réussir non seulement la relance mais aussi pour créer les conditions d'une industrie des transports aériens durable.

Mesdames, messieurs...

Nous venons juste de célébrer la journée de l'aviation civile internationale, le 7 décembre dernier. Je vous rappelle que le Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale a fixé depuis 2019 et jusqu'en 2023 comme thème : « **L'innovation au service du développement de l'aviation dans le monde** ».

L'innovation, une question d'actualité qui est intimement liée au monde du voyage. En effet face aux besoins sans cesse évolutifs de l'homme, le secteur des transports aériens a toujours joué un rôle pionnier dans le domaine de l'innovation en proposant sans cesse des expériences nouvelles aux usagers.

Les compagnies aériennes, les avionneurs, les équipementiers et les aéroports, chacune de ces parties prenantes est dans une dynamique de solutions centrées sur le passager et qui répondent à ses besoins spécifiques.

J'en veux pour preuve les dernières plateformes aéroportuaires qui sont de véritables condensés technologiques en matière de gestion de la fluidité des passagers.

De nos jours, il est possible pour un voyageur d'effectuer les formalités d'enregistrement avec juste son empreinte digitale, de localiser ses bagages en temps réel à partir de son smart phone et de vivre des expériences immersives en vol avec les technologies de réalité virtuelle et de réalité augmentée ; ces technologies sont déjà utilisées dans le cadre de la formation des agents d'assistance au sol réduisant les coûts de formation tout en apportant beaucoup d'efficacité.

Avec les nouvelles technologies, une nouvelle approche de la sûreté, plus proactive, est possible avec des inspections filtrage de sûreté moins intrusives, plus ciblées tout en renforçant la protection de l'aviation civile contre les actes d'intervention illicite.

En d'autres termes, l'introduction de la technologie digitale est indispensable pour accompagner une aviation civile durable en Afrique et le partage des données en est la clef de voute.

Par ailleurs, l'atteinte d'une expérience passager à haute valeur ajoutée dans l'ensemble des processus passager ne pourra être effective sans le partage des données entre les entités gouvernementales, les aéroports et les compagnies ; c'est un point que nous devrions améliorer en Afrique si nous voulons améliorer les services du transport aérien et capitaliser les gains attendus des nouvelles technologies. Cela nécessitera l'instauration d'un cadre de confiance entre les différentes parties prenantes

L'innovation ne s'arrêtera jamais, c'est un processus continu que toute entreprise doit intégrer pour s'adapter et survivre dans un environnement très concurrentiel comme les transports aériens.

D'où une fois encore l'importance de cette rencontre de l'AFRAA que je félicite pour ses efforts en vue de renforcer la coopération entre les compagnies africaines. Il s'agit pour ces dernières de faire preuve de créativité et identifier les synergies et les complémentarités pour accroître leur part de marché sur le continent et répondre à la demande ; une demande en constante progression avec l'augmentation de la classe moyenne en Afrique.

Selon le dernier rapport publié par l'IATA, « les compagnies aériennes africaines devraient réduire leurs pertes à 213 millions de dollars en 2023 contre 638 millions en 2022. Que la croissance de la demande dans le secteur de passagers en Afrique devrait s'établir à 27,4 % en 2023 et dépasser la croissance de 21,9 % de la capacité. Enfin au cours de l'année prochaine, la demande s'élèvera à 86,3 % du niveau d'avant la crise sanitaire alors que la capacité correspondra à 83,9 % de celle d'avant la crise ».

Au-delà de cette exigence de coopération entre les compagnies aériennes africaines, il faut également que celles-ci exploitent résolument les opportunités offertes par les nouvelles technologies pour comprendre les besoins des passagers et satisfaire leurs besoins.

Les autorités de l'aviation civile ne doivent pas être en reste. L'innovation n'est pas en contradiction avec les missions de réglementation et de supervision des autorités d'aviation civile. Elle n'est pas en contradiction avec les exigences de sécurité et de sûreté qui constituent le socle même de l'aviation civile.

Les administrations d'aviation civile doivent être dans une dynamique d'adaptation continue des dispositions réglementaires pour accompagner la mise en œuvre des solutions innovantes proposées par l'industrie notamment celles relatives aux processus de traitement des passagers et des bagages tout en assurant la sécurité, la sûreté et la durabilité du transport aérien en Afrique.

Les régulateurs doivent être en mesure de s'adapter à la transformation technologique de leurs partenaires et des parties prenantes.

Voilà ce qui induit indéniablement des ressources humaines de qualité et la digitalisation des procédures internes.

A ce sujet, Il me plait de vous dire ici pour ce qui est de l'exemple de l'ANACIM, c'est le Chef de l'Etat, Son Excellence Macky Sall qui a demandé en Conseil des ministres, le renforcement des moyens et ressources humaines (en personnels cadres) de l'ANACIM et un accompagnement pour la transformation et la digitalisation de nos procédures.

Au-delà de l'appui de l'Etat, le partenariat entre autorités de l'aviation et l'appui des institutions comme l'OACI et d'autres partenaires constitueront des leviers pour accompagner l'aviation civile.

Je pense donc j'existe disais le philosophe. Nous, autorités de l'aviation, disons que « nous innovons donc nous existons ».

Je ne vais pas jusqu'à imaginer que faute d'innovation, nous allons disparaître. Mais nous risquons d'être dépassées, ce qui est un risque pour le métier.

Ce sont donc là, les quelques pistes de réflexions que je voulais partager avec vous en attendant de pouvoir les approfondir au cours de nos panels.

Je vous remercie de votre aimable attention.